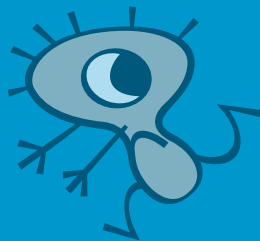


# Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

## La coqueluche

La coqueluche est une maladie à déclaration obligatoire. Depuis 2015, on note une augmentation du nombre de cas au Québec. **La coqueluche est préoccupante chez les bébés de moins de six mois, car ces derniers sont plus à risque de complications. C'est aussi une maladie inquiétante chez les enfants âgés de six à onze mois inclusivement qui n'ont pas reçu les trois doses du vaccin contre la coqueluche.** Cette maladie est rarement grave chez les enfants plus âgés qui ont reçu toutes les doses du vaccin.

### Quels sont les symptômes?

La coqueluche débute par un rhume suivi d'une toux sèche qui se transforme après quelques jours en quintes de toux pouvant persister pendant plusieurs semaines. Ces quintes peuvent être accompagnées de vomissements, d'étouffement et d'un son particulier rappelant le chant du coq. Les quintes surviennent fréquemment la nuit et, entre celles-ci, il y a peu de toux.

La coqueluche touche surtout les enfants, mais elle peut aussi se manifester chez les adolescents et les adultes. Chez ces derniers, les symptômes sont souvent moins marqués : plusieurs d'entre eux ne consultent donc pas, ce qui contribue à propager le microbe.

De plus, puisque la maladie débute par des symptômes ressemblant à ceux d'un rhume banal, il est possible que le diagnostic ne soit pas établi par le médecin dès la première visite, la maladie pouvant être confondue avec l'asthme, par exemple. Lorsqu'un médecin suspecte la coqueluche, il peut demander un prélèvement de sécrétions respiratoires afin de confirmer le diagnostic.

### Quelles sont les complications?

La pneumonie est une complication fréquente de la coqueluche : 23 % des enfants de moins d'un an qui sont hospitalisés pour la coqueluche en sont atteints. D'autres complications sont aussi possibles, entre autres les otites, les convulsions et les atteintes au cerveau comme des hémorragies cérébrales.

Les complications sont plus graves et plus fréquentes chez les nourrissons. La majorité des cas rapportés chez les enfants de moins de six mois nécessite une hospitalisation. Les décès sont rares et surviennent principalement chez les enfants âgés de moins de trois mois.



## La coqueluche (suite)

### Comment se transmet-elle?

La coqueluche est une maladie très contagieuse. Elle est causée par une bactérie qui se transmet par les sécrétions du nez et de la gorge des personnes qui en sont atteintes. Habituellement, de sept à dix jours s'écoulent entre le contact avec la bactérie et le début de la maladie, mais ce délai peut parfois se prolonger jusqu'à trois semaines.

### Quelle est la période de contagion?

Une personne qui a la coqueluche est contagieuse pendant les trois semaines qui suivent l'apparition de la toux. Toutefois, si elle est traitée avec un antibiotique, elle n'est contagieuse que pendant les cinq jours suivant le début du traitement.

### Les antibiotiques sont-ils efficaces contre la coqueluche?

À moins d'être prescrits dès le début de la maladie, les antibiotiques ne soulagent pas les symptômes. Une fois les quintes installées, ils sont peu efficaces pour soulager la toux. Ils sont plutôt prescrits pour raccourcir la période de contagion.

### Comment protéger les enfants de moins d'un an?

Puisque la coqueluche est une maladie préoccupante chez les tout-petits, il est recommandé que les personnes suivantes ayant côtoyé quelqu'un qui a la coqueluche prennent des antibiotiques pour prévenir la maladie :

- Enfants de moins de six mois;
- Enfants âgés de six à onze mois inclusivement n'ayant pas reçu les trois doses du vaccin;

- Femmes enceintes, dans les quatre semaines précédant la date prévue de l'accouchement. Dans ce cas, le traitement de la mère vise à protéger le bébé après sa naissance si sa mère développait la coqueluche.

Si un enfant qui fréquente le service de garde présente des symptômes de coqueluche, ses parents doivent être avisés :

- De consulter rapidement un médecin;
- Si le diagnostic de coqueluche est posé, d'en informer le service de garde et de garder leur enfant à la maison.

Un enfant atteint de coqueluche doit être exclu du service de garde pendant toute la période de contagion, soit :

- pendant les cinq jours suivant le début du traitement s'il est traité avec un antibiotique;
- ou
- jusqu'à trois semaines après le début de la toux s'il n'est pas traité.

**La vigilance s'impose afin que toute personne présentant des symptômes de coqueluche consulte rapidement un médecin.**

Il est important de garder à jour la vaccination des enfants. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande que tous les adultes reçoivent une dose de rappel du vaccin contre la coqueluche. Le vaccin est disponible gratuitement dans les CLSC et dans certaines cliniques médicales.





## La varicelle : une deuxième dose du vaccin

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, une deuxième dose du vaccin contre la varicelle est administrée aux enfants de quatre à six ans. Cette dose les protège mieux et pour plus longtemps. Rappelons que la première dose du vaccin est administrée à l'âge de dix-huit mois.

Avant le début du programme de vaccination contre la varicelle en 2006, des centaines d'enfants atteints de cette maladie étaient hospitalisés chaque année au Québec. Depuis, le nombre a diminué de près de 90 % et il devrait se réduire davantage avec l'ajout d'une deuxième dose.

La varicelle est une infection très contagieuse causée par un virus. Dans certains cas, elle peut entraîner des complications sérieuses comme une pneumonie, une infection grave

de la peau comme la fasciite nécrosante (bactérie mangeuse de chair) ou une infection du cerveau. Elle peut aussi causer des malformations chez le bébé dont la mère a eu la maladie pendant sa grossesse.

Un vaccin n'est jamais efficace à 100 %. Cependant, une personne vaccinée qui attrape quand même la varicelle éprouvera des symptômes moins graves et les risques de complications seront grandement diminués.

Le vaccin contre la varicelle est disponible gratuitement dans les CLSC et dans certaines cliniques médicales.



Pour plus d'information sur la coqueluche et la varicelle, particulièrement sur le calendrier de vaccination, consultez le *Portail santé* mieux-être au [www.sante.gouv.qc.ca/vaccination](http://www.sante.gouv.qc.ca/vaccination)

Pour plus d'information sur les sujets traités dans ce bulletin, consultez le guide *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015* à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>



# Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

## RÉDACTION

*Denise Décarie, M.D.,*

Direction de santé publique des Laurentides

## COLLABORATION

*Élizabeth Bisson, inf., B. Sc.*

*Isabelle Boily, M.D.,*

Direction de santé publique de la Montérégie

*Caroline Duchesne, conseillère en soins infirmiers et présidente du CPISEQ,*

Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Dominique Fortier, inf., B. Sc., M.A.P.,*

Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Marie-Ève Lachapelle,*

Ministère de la Famille

*Catherine Martin, infirmière clinicienne stp.,*

CISSS du Bas-Saint-Laurent

*Danièle Samson, M.D.,*

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

*Louise Thibault-Paquin,*

Secrétaire du Comité

## PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

*Direction des communications du ministère de la Famille*

## INFOGRAPHIE

*Ministère de la Famille*

## DIFFUSION

*Ministère de la Famille*

*Le contenu de ce bulletin est également disponible dans le site Web du ministère de la Famille :*

[www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-gardereries/sante-securite/bye-bye-microbes/Pages/index.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-gardereries/sante-securite/bye-bye-microbes/Pages/index.aspx)

## LA BOÎTE AUX LETTRES

*Ministère de la Famille*

600, rue Fullum

Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-6736

Courriel : [bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca](mailto:bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec